

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

6 août 2021

**Aux membres de l’unité générale : rapport d’accident de travail**

Bonjour tout le monde,

Nous souhaitons vous faire un rappel concernant les accidents de travail, étant donné que depuis la réouverture du casino (30 juin) le service de santé a établi de nouvelles mesures et qu’il n’y a plus d’infirmière sur place.

Voici donc la façon de faire pour éviter des complications dans le futur :

1. Aviser le gestionnaire immédiatement quand un accident se produit.

2. Remplir avec lui le formulaire de déclaration d’accident (le gestionnaire doit prendre le temps de remplir le formulaire avec l’employé, comme c’était le cas auparavant avec l’infirmière). Le gestionnaire aura la responsabilité d’envoyer ce document au service santé (infirmieres.formulaires@casino.qc.ca).

3. Si des premiers soins sont nécessaires ou qu’on doit se rendre à l’hôpital, il faut appeler un agent de sécurité, qui nous donnera au besoin les premiers soins. Les agents de sécurité ont également en leur possession une enveloppe contenant un formulaire CNESST (Réclamation du travailleur) qu’il faudra faire remplir par le médecin en cas d’arrêt de travail.

4. Après consultation avec un médecin vous devez faire un suivi le plus rapidement possible auprès du service santé du casino.

Merci et bonne santé!

**Yves Bard**

Vice-président à la santé sécurité et à l’environnement

SEESCQ-CSN - Unité générale

Local syndical: 514 395-2299

Cellulaire : 514 603-7477